

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Étienne, le 15 novembre 2021

COVID 19 : Face à l'augmentation continue du taux d'incidence, la préfète de la Loire prend de nouvelles mesures de freinage, et lance un appel à la vaccination.

Le département de la Loire a connu ces trois dernières semaines une augmentation progressive et continue de la circulation de l'épidémie. Le taux d'incidence de la Covid-19 est repassé depuis plusieurs jours au-dessus du seuil du premier niveau d'alerte de 50 cas pour 100 000 habitants et s'élève désormais à 83,8 pour la semaine glissante du 5 novembre au 11 novembre. Le taux de positivité a également connu une hausse et s'élève à 3,9% pour l'ensemble du département sur la même période.

Devant ce constat, Catherine Séguin, préfète de la Loire, a décidé de prendre des nouvelles mesures de freinage, applicables à compter du mardi 16 novembre, ceci jusqu'au mardi 7 décembre 2021.

Dans un nouvel arrêté préfectoral, qui fait suite à celui du 14 octobre dernier, et dont la date d'expiration était fixée au 15 novembre, le port du masque sera de nouveau obligatoire pour toute personne de 11 ans ou plus dans les lieux non soumis au passe sanitaire, situés dans l'espace public et sur la voie publique, qui ne permettent pas de respecter une distanciation physique.

Cette obligation du port du masque concerne :

- tous les marchés de plein air, dont les marchés de Noël, les brocantes, ventes au déballage,... et les espaces à forte fréquentation ;
- tous les rassemblements organisés sur la voie publique, dont les manifestations, spectacles de rue, événements sportifs, cérémonies républicaines...;
- les emprises des zones d'attente de transports collectifs (abribus, arrêts de tramway, gare routière) et les files d'attente en extérieur ;
- sur la voie publique, les entrées et sorties des centres commerciaux, des établissements d'enseignement et les lieux d'accueil de mineurs (écoles, collèges, lycées, crèches, accueil périscolaire...), ainsi que les lieux de culte aux heures d'entrée et de sortie de ces établissements.

A l'exclusion de ces mesures, toutes les autres dispositions fixées par l'arrêté préfectoral n° 108-2021 du 14 octobre 2021 sont inchangées.

Pour tous les sites en extérieur soumis à passe sanitaire (ex. stades), le port du masque est fortement recommandé.

Il est rappelé en outre que le port du masque est de nouveau obligatoire à l'intérieur dans les écoles.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, de nouvelles mesures pourront être décidées, afin de prévenir les risques de propagation du virus covid19 pour la population, avec pour conséquence l'engorgement des hôpitaux et des services de réanimation.

La préfète de la Loire invite les Ligériennes et Ligériens à maintenir la vigilance et à respecter strictement les gestes barrières et la réglementation sanitaire en vigueur. Des contrôles renforcés sont prévus dans la Loire afin de veiller au bon respect de ces mesures.



La vaccination doit également se poursuivre et il est rappelé à cet effet qu'un schéma vaccinal complet est requis pour permettre de se protéger des formes graves du virus.

Pas moins de 6 Millions de Français, parmi lesquels 44 000 Ligériens de plus de 12 ans, n'ont pas encore reçu une dose de vaccin.

Le Président de la République l'a souligné lors de son allocution télévisée le 9 novembre, une personne non vaccinée a 11 fois plus de chances de se retrouver à l'hôpital en soins critiques.

Il est rappelé également l'importance de procéder à une dose de rappel, pour les plus de 65 ans d'une part (dont le passe sanitaire sera conditionné à la 3eme dose à partir du 15 décembre), et pour les personnes les plus fragiles et présentant des facteurs de comorbidité d'autre part.

A partir de début décembre, toute personne âgée de 50 à 64 ans pourra recevoir une nouvelle dose de vaccin contre le covid 19.

La préfète de la Loire remercie et salue de nouveau l'ensemble des services de l'État, de l'ARS, des personnels soignants, les pharmaciens, les sapeurs-pompiers, les associations, notamment de protection civile, les Maires et différents élus de la Loire, les agents des collectivités, qui s'impliquent dans l'animation ou le gardiennage des centres de vaccination et qui participent activement depuis des mois à la campagne vaccinale.

Une campagne qui n'est pas terminée et doit se poursuivre avec la contribution et la mobilisation de tous. Car c'est par la vaccination que la sortie de crise sera possible.

Vous trouverez sur le site internet des services de l'État (<u>www.loire.gouv.fr</u>) la liste des centres ouverts, en complément de l'action menée par les pharmaciens et les médecins libéraux du département.

Cabinet de la préfète Tél: 04 77 48 48 06

Mél: communication@loire.pref.gouv.fr